Conférence de presse



Berne, 17 juin 2019

Quelle suite après la grève du 14 juin 2019?

Le 14 juin, des centaines de milliers de femmes sont descendues dans les rues et sur les places de toute la Suisse. Leur message était clair : il est temps que les choses changent ! Cette mobilisation sans précédent confirme le message cohérent porté par le PS depuis ces dernières décennies et l'encourage à poursuivre dans sa politique d'égalité. En parallèle, il est essentiel d'adopter des objectifs ambitieux pour l'avenir. Pour réaliser enfin l'égalité entre femmes et hommes, une réduction du temps de travail et une redistribution du travail rémunéré et non rémunéré sont des conditions sine qua non.

Le PS a toujours été un parti de femmes et un parti pour les femmes. Il l'a une fois de plus affirmé lorsque ses représentantes ont cloué le Manifeste des femmes au mur du Parlement fédéral le 14 juin 2018, aux côtés des Femmes* socialistes suisses et de la Jeunesse socialiste. Le Manifeste des femmes appelle à la mise en œuvre de l'égalité salariale, à la reconnaissance du travail de toutes les femmes et à la fin de la violence à leur égard. L'année féministe, débutée il y a un an, a connu son point d'orgue vendredi dernier, avec la plus grande mobilisation politique de ces derniers temps.

La majorité de droite à Berne doit maintenant être mise face ses responsabilités : elle doit répondre à l'appel pour une politique d'égalité progressiste, lancé par ces centaines de milliers de personnes. Deux objets importants sont encore en suspens avant les élections de cet automne. Outre l'introduction de seuils pour la représentation des genres, attendus depuis longtemps pour une meilleure représentation des femmes dans l'économie, il est urgent de mettre en place des congés dédiés aux parents d'enfants gravement malades.

En même temps, il est clair pour le PS que ces seules mesures ne sont pas suffisantes. Il exige une réduction du temps de travail à moyen terme. Il s'agit d'une étape importante vers une meilleure répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes. La réduction du temps de travail est une condition préalable essentielle à une véritable égalité.